BTC
Chemical Distribution

Fiche de données de sécurité

BTC Europe Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE
Date / mise à jour le: 08.08.2003 Version: 2.0
Produit: **Basonyl* Rouge 485**
(30131654/SDS_GEN_BE/FR)
date d'impression 11.02.2011

1. Identification de la substance/préparation et de la société

Basonyl* Rouge 485

Utilisation: colorant pour usages industriels

Société:
BTC Speciality Chemical Distribution GmbH
Maarweg 163/165
50825 Köln, Germany
Adresse de contact:
BASF Belgium S.A.
Drève Richelle 161 E/F
1410 WATERLOO
BELGIUM
Téléphone: +32 2 373-2583
Téléfax numéro: +32 2 373-2760
adresse E-Mail: ehs-basfbelgium@basf.com

Renseignements en cas d'urgence:
International emergency number:
Téléphone: +49 180 2273-112

2. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

colorant à base de xanthène
C.I. Basic Red 1:1

Composants dangereux

Xanthylium, 3,6-bis(ethylamino)-9-[2-(methoxycarbonyl)phenyl]-2,7- dimethyl-, chloride

Numéro CAS: 3068-39-1
Numéro-CE: 221-326-1
Symbole(s) de danger: Xn, N
Phrase(s)-R: 22, 41, 51/53

8/11/124

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

3. Identification des dangers

Nocif en cas d'ingestion.
Risque de lésions oculaires graves.
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. Premiers secours

Indications générales:
Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:
En cas de malaises dus à l'inhalation des poussières: apport d'air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:
Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:
Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:
Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical.

Indications pour le médecin:
Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:
eau pulvérisée, extincteur à poudre, mousse, dioxyde de carbone

Risques particuliers:
vapeurs nocives
Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Equipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:
Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:
Eviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Mesures de protection de l'environnement:
Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédés de nettoyage/ramassage:
Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.
Pour de grandes quantités: Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.
Eviter le dégagement de poussières.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

En cas de transvasement de quantités importantes sans dispositif d'aspiration : protection respiratoire.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Eviter la formation de poussières. Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage

Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:
Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre à particules EN 143 type P2, efficacité moyenne (particules solides et liquides de substances nocives).

Protection des mains:
Gants résistant aux produits chimiques (EN 374)
p.ex. caoutchouc nitrile, caoutchouc chloroprène, chlorure de polyvinyle (PVC) entre autres.
Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:
Lunettes de sécurité à protection intégrale (EN 166) et bouclier de protection du visage

9/11/124

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. En raison du pouvoir colorant du produit, il est recommandé d'utiliser une combinaison de travail fermée évitant les salissures pendant la manipulation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	poudre	
Couleur:	rouge à brun	
Odeur:	inodore	
Valeur du pH:	env. 4 - 5 (10 g/l, 20 °C)	
Densité:	env. 1,26 g/cm3 (20 °C)	(DIN/EN/ISO 787-10)
Densité apparente:	260 - 300 kg/m3	
Solubilité dans l'eau:	env. 30 g/l (20 °C)	
Solubilité (qualitative) solvant(s):	solvants organiques soluble	

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: > 270 °C

Réactions dangereuses:
Malgré la suppression des poussières pour des raisons d'hygiène de travail, le risque d'explosion dû aux poussières ne peut être exclu.

Produits de décomposition dangereux:Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

DL50/par voie orale/rat: 450 mg/kg

Irritation primaire cutanée/lapin: non irritant (test de Draize)

Irritations primaires des muqueuses/lapin: Irritant. (test de Draize)

Risque de lésions oculaires graves.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:
Leuciscus idus/CL50 (96 h): 1 - 10 mg/l

Microorganismes/Effet sur la boue activée:
EC0 (48 h): 2,2 mg/l
CE50 (96 h): 1 - 10 mg/l

Persistance et dégradabilité

Données sur l'élimination

Méthode d'essai:	Méthode statique
Taux d'élimination:	50 - 100 %

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:
Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.
Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR	:	Classe	9
		Groupe d'emballage	III
		Numéro ONU	3077
		Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient: COLORANT XANTHENE)
RID	:	Classe	9
		Groupe d'emballage	III
		Numéro ONU	3077
		Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient: COLORANT XANTHENE)

10/11/124

Transport fluvial intérieur

ADNR	:	Classe	9
		Chiffre/Lettre	
		Groupe d'emballage	III
		Numéro ONU	3077
		Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient: COLORANT XANTHENE)

Transport maritime

IMDG/GGVSee	:	Classe	9
		Groupe d'emballage	III
		Numéro ONU	3077
		Polluant marin	YES
		Dénomination technique exacte	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains XANTHENE DYE)

Transport aérien

OACI/IATA	:	Classe	9
		Groupe d'emballage	III
		Numéro ONU	3077
		Dénomination technique exacte	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains XANTHENE DYE)

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales

Numéro-CE: 221-326-1
Symbole(s) de danger

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S22	Ne pas respirer les poussières.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S61	Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: chlorure de 3,6-bis(éthylamino)-9-[2-(méthoxycarbonyl)phényl]-2,7-diméthylxanthylium

Autres prescriptions

16. Autres informations

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 2 sous 'Composants dangereux'.

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.
22	Nocif en cas d'ingestion.
41	Risque de lésions oculaires graves.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les renseignements ci-dessus sont basés sur nos connaissances et ne présentent aucune garantie quant à certaines caractéristiques particulières. Il est de la responsabilité de l'acquéreur de nos produits de se conformer aux législations et prescriptions en vigueur.

11/11/124